

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe – BONNEFOY Robert - BERTHET Annie – BOURQUI Gilles – GALLOIS Delphine – JEANNEROD Françoise - CRETIN Claire – GENRE Annie – DESPREZ Alain - BOUTERAON Elisabeth - CAILLAT Marie-Carmen - BENOIT-GUYOD Sébastien – GRENIER Sandrine – PROST Marcel – GANGNERY Véronique - CHARDON Laurent – VAZ TEIXEIRA Christophe

Absents : CLERC Nicolas (pouvoir à BONNEFOY Robert) – LACROIX Jean-Sébastien (pouvoir à MATHEZ Christophe) – BOURLAND Frédéric – CHAVIN-GAZALIER Fabien

Secrétaire de séance : CAILLAT Marie-Carmen

Le 25 octobre 2018, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18 h 30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2018**
- 3 – Construction du centre d'incendie et de secours et des services techniques de Les Rousses :**
 - lot n°2 – Terrassement VRD espaces verts – signature du marché
 - convention de mandat avec la commune de Prémanon
- 4 – Personnel : modification d'un poste d'ATSEM à temps complet en poste d'adjoint d'animation à temps complet**
- 5 – Accord cadre à bons de commande – 2018/2021 – Travaux de voirie avec l'entreprise SJE : déclaration de sous-traitance**
- 6 – Acquisition de parcelles B 940 et B 82 à M. Pascal PERRAD et Mme Carine PERRAD épouse DE BONNIS destinées à l'aménagement d'une voie douce : droit de passage**
- 7 – Liste des marchés signés par M. le Maire**
- 8 – Questions et informations diverses**
 - I. Motion en faveur des géomètres du cadastre

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Marie-Carmen CAILLAT secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 septembre 2018

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du conseil municipal du 27 septembre 2018. Aucune observation n'est faite.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2018.

3. Construction du centre d'incendie et de secours et des services techniques de Les Rousses :

- lot n°2 – Terrassement VRD espaces verts – signature du marché

M. le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à la concurrence concernant ces travaux a été publié le 19 juillet 2018 dans le journal d'annonces légales Le Progrès, sur le site Internet de la commune et sur le site Internet Marches-publics.info.

Le montant estimatif du marché est de 1 794 221.89 € HT, soit 2 153 066.26 € TTC hors options.

13 lots sont prévus au marché :

- n°1 : démolition, déconstruction
- n°2 : terrassement, VRD, espaces verts
- n°3 : gros œuvre, maçonnerie
- n°4 : Etanchéité
- n°5 : métallerie
- n°6 : portes de garage
- n°7 : isolation extérieure – bardage métallique
- n°8 : menuiseries extérieures aluminium
- n°9 : menuiseries bois
- n°10 : doublages, cloisons, plafonds, peintures
- n°11 : carrelages, faïences
- n°12 : plomberie sanitaire, chauffage, ventilation
- n°13 : électricité, courants faibles

La limite de réception des offres était fixée au 7 septembre 2018 à 12h.

En application du règlement de consultation, les critères retenus pour le jugement des offres sont :

- 1 – Prix : 60%
- 2 – Valeur technique : 40%

Voici le tableau récapitulatif des décisions du pouvoir adjudicateur :

RÉCAPITULATION DES DÉCISIONS du MAÎTRE D'OUVRAGE						
LOTS	ENTREPRISES	ESTIMATION DU MOE	MONTANT TOTAL H.T.	MONTANT OPTIONS H.T.	MONTANT TOTAL H.T.	OBSERVATIONS
Lot n°1 : DEMOLITION DECONSTRUCTION	PENNEQUIN (Marsannay-la-Côte -21)	38 902,03	24 860,00		24 860,00	ATTRIBUTION
Lot n°2 : TERRASSEMENT VRD ESPACES VERTS						NEGOCIATION
Lot n°3 : GROS ŒUVRE MACONNERIE	BARON (Chassal - 39)	676 286,13	674 758,04		674 758,04	ATTRIBUTION
Lot n°4 : ETANCHEITE						SANS SUITE - RECONSULTATION
Lot n°5 : METALLERIE						INFRUCTUEUX - RECONSULTATION
Lot n°6 : PORTES DE GARAGE	LUOH (Perrigny - 39)	48 662,60	44 760,00		44 760,00	ATTRIBUTION
Lot n°7 : ISOLATION EXTERIEURE BARDAGE METALLIQUE						SANS SUITE - RECONSULTATION
Lot n°8 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	DUKROT (Saint Germain les Arlay - 39)	34 946,75	23 477,75		23 477,75	ATTRIBUTION
Lot n°9 : MENUISERIE BOIS	CAPELLI BERROD (Moirans-en-Montagne - 39)	26 630,19 OPTION : 15 000,00	24 481,97	12 789,58	24 481,97	ATTRIBUTION Option non retenue
Lot n°10 : DOUBLAGES CLOISONS PLAFONS PEINTURE						SANS SUITE - RECONSULTATION
Lot n°11 : CARRELAGES FAIENCES	TACHIN (Les Maillys - 21)	37 864,27	31 031,44		31 031,44	ATTRIBUTION
Lot n°12 : PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION						SANS SUITE - RECONSULTATION
Lot n°13 : ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	SCBB (Saint-Claude - 39)	107 000,00 OPTION 1 : 18 000,00 OPTION 2 : 6 000,00	99 474,67	OPTION : 11 648,86 OPTION 2 : 4 107,53	115 230,98	ATTRIBUTION
TOTAL (avec options)			938 400,18			
MONTANT ESTIMATION MAITRE D'OEUVRE			994 271,87			
ÉCART CONSTATÉ			- 6,08%			

Le conseil municipal, lors du conseil du 27 septembre 2018, a autorisé M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues pour les lots n°1, 3, 6, 8, 9, 11 et 13.

Les lots n° 4, 7, 10 et 12 ont été déclarés sans suite.

Le lot n°5 a été déclaré infructueux.

Le pouvoir adjudicateur a décidé de négocier avec les deux entreprises retenues (SJE et Roger MARTIN) concernant le lot n°2 : Terrassement VRD Espaces verts. La phase de négociation a eu lieu vendredi 5 octobre en mairie et les entreprises ont remis leur offre négociée lundi 15 octobre à 12h.

L'analyse des offres a été réalisée par le cabinet Reichardt & Ferreux et est présentée en séance.

Christophe MATHEZ rappelle le montant de l'estimation du Maître d'œuvre pour ce lot.

Les 2 entreprises ont fait une offre plus basse par rapport à leur offre initiale. M. le Maire propose ce soir au conseil municipal de l'autoriser à signer ce marché car on est au maximum de la négociation. Il précise que relancer une nouvelle consultation pour ce lot ne servirait à rien.

Suite à la négociation, la commune a obtenu une baisse du montant total des travaux de 25 0000 €.

Le second concurrent est l'entreprise Roger MARTIN qui a fait une offre négociée à 519 425.45 € HT.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise dont l'offre est la plus avantageuse économiquement, soit SJE, au prix de 455 877.15 € HT.

Le début des travaux est prévu au printemps 2019.

- convention de mandat avec la commune de Prémanon

M. le Maire rappelle que par délibérations en date du :

- 18 septembre 2014 n° 2014-9-112 pour la commune des Rousses
- 18 décembre 2014 n° 2014-84 et 29 mars 2018 n° 2018-019 pour la commune de Prémanon

les conseils municipaux ont décidé de participer au financement de la construction d'un centre d'incendie et de secours commun pour les communes des Rousses et de Prémanon cofinancé par le S.D.I.S. du Jura conformément au programme et à l'enveloppe financière définis ci-dessous.

Etant précisé que ce bâtiment sera construit sur le territoire de la commune des Rousses route du Génie.

En 2014, le montant prévisionnel de l'opération a été estimé à 676 775.00 € HT.

En 2018, suite aux études, le montant prévisionnel s'élève à 736 974.46 € HT phase DCE, soit une plus-value de 60 199.46 € HT sur les travaux + le coût de la maîtrise d'œuvre.

Le SDIS a déclaré ne pas vouloir augmenter sa participation et maintenir son enveloppe d'origine, à savoir 50% d'un montant plafond de 676 800 € HT, soit une participation maximale de 338 400 € (hors déduction de la part de subvention DETR concernant le CIS).

Le supplément est donc à répartir entre les communes des Rousses et de Prémanon.

Par délibération n° 2018-019 du 29 mars 2018, la commune de Prémanon s'engage à participer à un montant global de 125 000 € compte tenu de l'insertion paysagère du bâtiment dans le site.

La commune des Rousses prend à sa charge le solde de l'opération.

La commune des Rousses étant maître d'ouvrage de l'opération, elle assure l'intégralité des paiements puis la répartition des dépenses selon la clé ci-dessous :

➤ Commune des Rousses :	273 574.46 € HT
➤ Commune de Prémanon :	125 000.00 € HT
➤ SDIS :	338 400.00 € HT

Etant précisé que la participation du S.D.I.S. est définie par une autre convention.

La convention confirme les conditions de participation et de versement des communes des Rousses et de Prémanon selon la clé de répartition qui a été arrêtée et acceptée par délibérations mentionnées ci-dessus.

Sandrine GRENIER demande comment s'est faite la répartition. Gilles BOURQUI répond que cela a été calculé au prorata du nombre d'interventions des sapeurs-pompiers. M. le Maire ajoute aussi le fait que la caserne soit aux Rousses. Elisabeth BOUTERAON demande pourquoi il y a une plus-value de 60 000 €. M. le Maire répond qu'il s'agit d'un choix technique en termes d'architecture avec une toiture végétalisée. Gilles BOURQUI ajoute qu'il y a surtout l'insertion paysagère de la caserne dans le site. Christophe MATHEZ ajoute que les élus de Prémanon ont été séduits par cette question architecturale. C'est pourquoi la commune

augmente sa participation. Christophe MATHEZ ajoute enfin qu'il y a des contraintes sismiques qui s'appliquent sur la construction de la caserne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer cette convention au nom de la commune.

4. Personnel : modification d'un poste d'ATSEM à temps complet en poste d'adjoint d'animation à temps complet

M. le Maire souhaite nommer un agent travaillant en tant qu'ATSEM à l'école maternelle, sous contrat depuis 2012, sur un poste d'adjoint d'animation à temps complet.

Cet agent donne toute satisfaction et c'est pourquoi M. le Maire propose de modifier le poste d'ATSEM à temps complet en poste d'adjoint d'animation à temps complet à partir du 1^{er} novembre 2018.

Cet agent continuera à travailler à l'école maternelle.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier un poste d'ATSEM à temps complet en poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2018.

5. Accord cadre à bons de commande 2018/2021 – Travaux de voirie avec l'entreprise SJE : déclaration de sous-traitance

M. le Maire propose de retirer cette question de l'ordre du jour car il n'y a pas d'urgence à mettre de la résine gravillonnée sur les nouveaux trottoirs route du Noirmont, d'autant que les bordures sont bien délimitées et assez hautes. Cela représente une économie de 24 000 €.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense que les travaux du carrefour route du Noirmont avec la route du Lac sont une belle réussite.

Christophe MATHEZ propose de poursuivre la politique de sécurité dans le village, notamment de réfléchir sur la route du Génie pour faire ralentir les camions et voitures par éventuellement des feux dissuasifs.

Accord unanime du conseil municipal pour retirer cette question de l'ordre du jour.

6. Acquisition de parcelles B 940 et B 82 à M. Pascal PERRAD et Mme Carine PERRAD épouse DE BONNIS destinées à l'aménagement d'une voie douce : demande d'inscription d'un droit de passage

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2018-4-041 du 3 mai 2018, le conseil municipal l'a autorisé à signer l'acte d'acquisition concernant les parcelles B 940 et B 82 appartenant à M. Pascal PERRAD et Mme Carine PERRAD épouse DE BONNIS destinées à l'aménagement d'une voie douce au prix de 5.00 € le m², soit 104 m² x 5 = 520.00 € .

M. PERRAD souhaite qu'un droit de passage figure dans l'acte de vente. Il convient donc de modifier la délibération du 3/05/2018.

Robert BONNEFOY informe le conseil municipal que la municipalité poursuit les achats et ou échanges avec les propriétaires concernés. A la Communauté de Communes de la Station des Rousses, l'étude environnementale a bien avancé. Il y a un point litigieux après chez JUNOD en raison de la présence d'une orchidée protégée.

Christophe MATHEZ ajoute qu'il reste à finaliser l'achat de la parcelle VANDEL et l'échange avec les consorts TINGUELY. Chez JUNOD, il a demandé à dévier la route et avant de travailler sur le sujet, il souhaite attendre les résultats des études de la CCSR. M. le Maire rappelle qu'il y a un troisième partenaire qui est le département qui ne semble pas opposé dans la mesure où c'est la commune qui paie.

Sandrine GRENIER propose d'envisager ce droit de passage dans tous les actes. Christophe MATHEZ répond qu'il faut que les vendeurs soient propriétaires derrière. Alain DESPREZ indique que même sans droit de

passage non formalisé dans l'acte, il serait autorisé à passer. Sandrine GRENIER précise que pour l'instant il s'agit de domaine privé communal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'ajout d'un droit de passage dans l'acte de vente de la parcelle

7 - Liste des marchés signés par le Maire

Le conseil municipal a pris connaissance de la liste des marchés signés par le Maire et n'émet aucune remarque.

8 - Questions et informations diverses

A. Motion concernant la procédure de remaniement cadastral

M. le Maire fait part d'un courriel des géomètres du cadastre :

« Par instruction du 5/02/2018, la Direction Générale des Finances Publiques demande aux géomètres du Cadastre de stopper la mise à jour traditionnelle des bâtiments par des levés sur le terrain.

Cette mise à jour annuelle sera remplacée par des méthodes centralisées et automatisées :

** à partir de photos aériennes de l'IGN (de bien moindre précision qu'un levé sur le terrain, et avec une fréquence de 3 ou 4 ans)*

** en incorporant les plans de masse des permis de construire (dont la fiabilité par définition est ... projetée) ou des plans externes de tous horizons.*

De tels procédés entraîneront nécessairement une dégradation de la précision et de l'actualité des plans.

Pour les 36000 communes de notre pays, des plus petites aux plus grandes métropoles, le plan cadastral est un véritable pilier : outil indispensable d'aménagement, support de tout document d'urbanisme et de tout système d'information géographique (SIG), ossature incontournable de tous les plans réseaux (eau, assainissement, électricité, téléphonie, fibre optique...) et enfin référentiel indispensable de l'adressage et de l'identification de la fiscalité locale.

Si vous êtes :

- **attachés** à un plan cadastral **régulièrement** mis à jour avec **la précision** qui s'impose et qui passe forcément par un levé terrain,

- **soucieux** de conserver l'exhaustivité du seul document d'assise de votre fiscalité locale,

- **opposés à la suppression** des missions **de service public de qualité** et de proximité exercées par les géomètres du Cadastre,

- **convaincus** que l'État doit continuer d'assumer ces tâches historiques **sans en transférer la charge** aux collectivités ou aux bénéficiaires de permis de construire,

alors, faites le savoir, par tous les moyens que vous jugerez pertinents (lettres, mail, motion, délibération... : exemple en pièce jointe) à notre Direction Départementale et Direction Générale (adresses ci-dessous). »

Alain DESPREZ n'est pas d'accord, il ne voit pas en quoi les techniques numériques ne seraient pas satisfaisantes. Sandrine GRENIER pense que les géomètres ont aussi des techniques numériques qui sont au point. M. le Maire pense que les photos aériennes seraient moins précises. Marcel PROST demande si d'autres communes ont déjà délibéré. M. le Maire répond non car le document a été envoyé le 18 octobre. Christophe MATHEZ indique que la commune était éligible au remaniement cadastral et cela tombe à l'eau : c'est dommage.

Sébastien BENOIT-GUYOD s'inquiète car le calage cadastral ne se fera ensuite que tous les 3 ou 4 ans contre tous les ans aujourd'hui, alors que nous avons beaucoup de mouvements sur la commune.

Sandrine GRENIER rappelle que le géomètre est le garant des implantations, du bornage sur le territoire. C'est une sécurité juridique qui est une spécificité française. Christophe MATHEZ répond qu'on parle ici des géomètres du cadastre.

Elisabeth BOUTERAON craint la mise à l'écart des géomètres du cadastre et qu'ensuite on nous propose de payer l'intervention de géomètres.

Sébastien BENOIT-GUYOD pense que le sujet c'est plutôt la suppression de postes et pas la modernisation de l'outil.

M. le Maire proposera un texte de motion à adopter au prochain conseil municipal.

B. Christophe MATHEZ donne le bilan financier des travaux réalisés route Royale et début de la rue des Clarines :

Syndicat mixte du canton de Morez – assainissement par l'entreprise MALPESA :	490 537.00 € HT
Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses – eau potable par l'entreprise LACOSTE :	297 262.65 € HT
Commune : réseaux secs via le SIDEC par l'entreprise SCEB :	
Electricité :	265 706.07 € HT
Eclairage public :	81 778.27 € HT
Téléphone :	72 621.30 € HT
Voirie par entreprise S.J.E. :	<u>186 610.00 € HT</u>
Total du chantier hors participations SIDEC:	1 395 015.29 € HT
Dont part commune :	606 716.00 € HT
Linéaire : un peu plus d'1 km	

Christophe MATHEZ espère que les utilisateurs de la route Royale, qui ont été très patients, sont satisfaits.

Marcel PROST demande que soit précisé le règlement de la bande piétonne pour savoir qui est autorisé à l'utiliser. Christophe MATHEZ répond qu'elle est considérée comme un trottoir. Cette bande a été arrêtée au carrefour de la rue des Clarines car l'enrobé n'est pas neuf et elle n'aurait pas tenu.

M. le Maire indique qu'il faut se poser la question du prochain quartier à rénover. Christophe MATHEZ rappelle qu'il y aura l'aménagement de la traversée de la RN5 dont la seconde phase débutera en 2019.

C. Christophe MATHEZ informe le conseil municipal que l'aqueduc du Sagy sous la RN5 et le réseau d'assainissement sont en cours de réfection.

D. Alain DESPREZ : informations sur des questions environnementales :

I. Dysfonctionnement du poste de la Scie : les mesures de cet été sur le réseau de transit ont montré que le réseau français montait très vite en puissance. C'est la modification de la politique de l'Agence de l'Eau qui a conduit le Syndicat Mixte du Canton de Morez à revoir sa position sur ce dossier. Marcel PROST précise que l'agence de l'eau ne donnera plus de subvention pour les 3 ans à venir sauf pour les périmètres de captage prioritaire et on est dans cette configuration. Cela permet au SMCM de poursuivre l'étude et d'envisager des travaux car le financement est assuré par l'agence de l'eau (30%). Gilles BOURQUI indique que beaucoup de travaux sont différés sur Morez et reportés sur Les Rousses. Un autre point pose problème sur le réseau des Rousses : la partie descendante de la RN5 met en charge le circuit. Des essais à la fumée vont avoir lieu prochainement.

II. Anciennes maisons isolées ou en contrebas du réseau d'assainissement : Alain DESPREZ indique que ces maisons doivent s'équiper d'un système d'assainissement autonome aux normes. Il y a 2 problèmes : sur le réseau collectif des suspicions de non raccordement : il demande que le syndicat mixte missionne son délégué, l'entreprise SUEZ, pour faire des contrôles de conformité de raccordement et en particulier dans le périmètre de captage du lac des Rousses. Le second problème concerne l'Assainissement Non Collectif sous la responsabilité du SPANC : les installations des maisons doivent être aux normes et disposer d'une fosse toutes eaux avec un système de drain et du sable pour les eaux résiduaires. 77 maisons sont concernées aux Rousses. Un contrôle a été effectué en 2011 puis tous les 8 ans. Les propriétaires ont 4 ans pour se mettre aux normes et 1 an dans le périmètre de captage. Aux Rousses, sur les 77 maisons, 14 sont conformes, mais cela ne veut pas dire que toutes les autres maisons polluent et 10 n'ont aucun système avec un rejet direct

dans la nature. Celles-ci ont 1 an pour se mettre aux normes. On a proposé avec le SPANC une visite formelle pour les maisons dans le périmètre de captage et les 10 qui n'ont rien avec un délai d'un an pour la mise aux normes. Sur ces sujets, la dynamique est positive : en 9 ans de fonctionnement, le SMCM a investi 13 millions d'euros en assainissement collectif sur les communes membres. Sandrine GRENIER demande si ces propriétaires peuvent obtenir des aides financières. Alain DESPREZ répond que pour une mise aux normes en cas de rejet polluant avéré, l'agence de l'eau verse une aide de 3000 € + 300 € pour les études versées forfaitairement. Il faut suivre les préconisations du SPANC. M. le Maire demande si les maisons non raccordées peuvent être raccordées à l'assainissement collectif. Alain DESPREZ répond oui, par exemple les maisons situées chemin des couettes qui sont dans le zonage d'assainissement individuel. Robert BONNEFOY demande si le réseau de la Route Royale est dimensionné pour récupérer le réseau qui vient de la Cure. Alain DESPREZ répond oui.

III. travaux d'entretien de la Pillarde : Alain DESPREZ présente des photos. Le conseil municipal adresse ses félicitations aux employés communaux pour le travail réalisé.

M. le Maire remercie Alain DESPREZ pour son implication dans les dossiers environnementaux.

E. Planning :

Vendredi 26/10 à 14h : inauguration de l'espace de glisse urbaine

Vendredi 26/10 à 20h : loto du personnel communal

Dimanche 28/10 : repas des aînés

Samedi 10/11 : séminaire sur l'intercommunalité à Morbier

Dimanche 11/11 : chant des enfants des écoles et du collège. La cérémonie débutera à 10h00. Les cloches sonneront pendant 11mn à 11h. Il faut que l'on plante l'arbre des valeurs avec les enfants : Christophe MATHEZ précise que l'association « le souvenir français » souhaite qu'il soit planté dans le prolongement du nouveau cimetière. M. le Maire pense aussi près des écoles. On a le choix de l'essence. Christophe MATHEZ propose de faire une plaque pour expliquer ce que représente cet arbre.

Séance levée à 20h07
La Secrétaire de séance,



Le Maire,

Bernard MAMET

Marie-Carmen CAILLAT